

Image not found or type unknown



Rupture de relation avec son père

Par **isabel**, le **07/03/2010** à **16:38**

Bonjour,
Mon ex-mari ne veut plus voir sa fille et ça depuis plus de 5 ans.
Après de quel tribunal peut-on faire valider cet état de fait, pour officialiser la rupture de leur relation. La vieillesse venant, elle crains que son père puisse l'obliger à subvenir à ses besoins si il devait être placer dans une maison de retraite.
merci de votre réponse
Sincères salutations